

Ct.	Offices cantonaux compétents pour la réduction des primes	Comment procéder?	Délai pour la demande de réduction	Paiement par	Lien vers l'office cantonal compétent	E-mail
AG	SVA Aargau Kyburgerstrasse 15 5001 Aarau Téléphone 062 836 81 81	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 mai	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.sva-ag.ch	info@sva-ag.ch
AI	Gesundheitsamt des Kantons AI Hoferbad 2 9050 Appenzell Téléphone 071 788 94 57	Le canton constate automatiquement le droit à la réduction. Les personnes souhaitant faire valoir un droit à la réduction des primes peuvent se renseigner auprès du département de la santé.	Aucune indication	Le montant de la réduction des primes est déduit de la facture d'impôt.	www.ai.ch	info@gsd.ai.ch
AR	Ausgleichskasse des Kantons AR Kasernenstrasse 4 Postfach 9102 Herisau 2 Téléphone 071 354 51 51	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 mars	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.ahv-iv-ar.ch	info@ahv-iv-ar.ch
BE	Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations Forelstrasse 1 3072 Ostermundigen Téléphone 0844 800 884	À l'exception de certains cas, le droit à la réduction des primes est déterminé automatiquement. Vous pouvez également demander le formulaire de demande auprès de votre commune de domicile.	Aucune indication	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.be.ch/asvs	asvs.pvo@jgk.be.ch
BL	Sozialversicherungsanstalt Basel-Landschaft Hauptstrasse 109 Postfach 4102 Binningen 1 Téléphone 061 425 24 00	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.sva-bl.ch	pvbl@sva-bl.ch
BS	Amt für Sozialbeiträge Grenzacherstrasse 62 Postfach 4005 Basel Téléphone 061 267 87 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	Aucune indication	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes.	www.asb.bs.ch	asb-pv@bs.ch
FR	Caisse de compensation du canton de Fribourg Division réduction de primes Impasse de la Colline 1 Case postale 1762 Givisiez Téléphone 026 305 52 52	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes.	www.caisseavfr.ch	ecasfr@fr.ch
GE	Service de l'assurance-maladie Route de Frontenex 62 1207 Genève Téléphone 022 546 19 00	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	Aucune indication	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes.	www.geneve.ch/sam	sam@etat.ge.ch
GL	Kantonale Steuerverwaltung Abteilung IPV Hauptstrasse 11/17 8750 Glarus Téléphone 055 646 61 50	Le droit à une réduction des primes est en principe déterminé et accordé d'office.	30 avril	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.gl.ch	steuerverwaltung@gl.ch

Ct.	Offices cantonaux compétents pour la réduction des primes	Comment procéder?	Délai pour la demande de réduction	Paiement par	Lien vers l'office cantonal compétent	E-mail
GR	Sozialversicherungsanstalt des Kantons Graubünden Ottostrasse 24 7001 Chur Téléphone 081 257 41 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.sva.gr.ch	info@sva.gr.ch
JU	Caisse de compensation du canton du Jura Rue Bel-Air 3 Case postale 368 2350 Saignelégier Téléphone 032 952 11 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes.	www.caisseavsjura.ch	mail@ccju.ch
LU	Ausgleichskasse Luzern Würzenbachstrasse 8 Postfach 6000 Luzern 15 Téléphone 041 375 05 05	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	30 avril	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.ahvluzern.ch	Formulaire d'annonce
NE	Office cantonale de l'assurance-maladie Espace de l'Europe 2 Case postale 716 2002 Neuchâtel Téléphone 032 889 66 30	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes.	www.ne.ch	office.assurancemaladie@ne.ch
NW	Ausgleichskasse Nidwalden Stansstaderstrasse 54 6371 Stans Téléphone 041 618 51 04	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 août	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.aknw.ch	info@aknw.ch
OW	Kantonale Steuerverwaltung St. Antonistrasse 4 Postfach 1564 6061 Sarnen Téléphone 041 666 62 94	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 mai	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.ow.ch	steuerverwaltung@ow.ch
SG	AHV-Zweigstelle der Gemeinde ou SVA St. Gallen Brauerstrasse 54 9016 St.Gallen Téléphone 071 282 66 33	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.svasg.ch	info@svasg.ch
SH	Sozialversicherungsamt Schaffhausen Oberstadt 9 8200 Schaffhausen Téléphone 052 632 61 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	30 septembre	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.svash.ch	info@svash.ch
SO	Ausgleichskasse des Kantons Solothurn Postfach 116 4501 Solothurn Téléphone 032 686 22 00	Le droit à une réduction des primes est en principe déterminé et accordé d'office.	31 juillet	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.akso.ch	leistungen@akso.ch

Ct.	Offices cantonaux compétents pour la réduction des primes	Comment procéder?	Délai pour la demande de réduction	Paiement par	Lien vers l'office cantonal compétent	E-mail
SZ	Ausgleichskasse Schwyz Abteilung übertragbare Aufgaben Postfach 53 6431 Schwyz Téléphone 041 819 05 35	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	30 avril	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.aksz.ch	ipv@aksz.ch
TG	Gesundheitsamt Zürcherstrasse 194a 8510 Frauenfeld Téléphone 052 724 22 73	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.gesundheitsamt.tg.ch	gesundheitsamt@tg.ch
TI	Ufficio delle prestazioni Servizio sussidi assicurazione malattie Via Ghiringhelli 15a 6501 Bellinzona Téléphone 091 821 93 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.ti.ch	sussidi@ias.ti.ch
UR	Amt für Gesundheit Klausenstrasse 4 6460 Altdorf Téléphone 041 875 22 42	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	30 avril	Le canton verse en règle générale la somme directement aux demandeurs bénéficiaires.	www.ur.ch/praemienverbilligung	praemienverbilligung@ur.ch
VD	Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents Ch. de Mornex 40 1014 Lausanne Téléphone 021 557 47 47	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	Aucune indication	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.vd.ch/occ	info.occ@vd.ch
VS	Caisse de compensation du canton du Valais Service des allocations Av. Pratifori 22 1950 Sion Téléphone 027 324 91 11	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.avvs.vs.ch	info@avvs.vs.ch
ZG	Ausgleichskasse Zug IV-Stelle Zug Baarerstrasse 11 Postfach 4032 6304 Zug Téléphone 041 560 47 00	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile.	30 avril	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.akzug.ch	info@akzug.ch
ZH	Sozialversicherungsanstalt des Kantons Zürich Röntgenstrasse 17 Postfach 8087 Zürich Téléphone 044 448 55 00	En règle générale, le formulaire de demande est envoyé automatiquement aux ayants droit. Si vous ne le recevez pas, demandez-le auprès de votre commune de domicile. Exception ville de Zurich: Städtische Gesundheitsdienste; Walchestrasse 31, Postfach, 8021 Zürich, Téléphone 044 412 25 90	31 décembre	La réduction des primes est versée à CONCORDIA et est déduite des primes. Dans certains cas particuliers, le canton verse la somme directement aux ayants droit.	www.svazurich.ch Pour la ville de Zurich: www.stadt-zuerich.ch/sgd	info@svazurich.ch Pour la ville de Zurich: sgd@zuerich.ch